

# LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE D'ÉCHALLON

DECEMBRE 2020



## Dépôt du dossier d'autorisation environnementale

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien d'Echallon est en cours de finalisation. Il sera déposé à la préfecture par la **SAS parc éolien d'Echallon** (commune d'Echallon, Fonds OSER, CN'AIR) en fin d'année 2020.

L'ensemble des phases de l'instruction du dossier par la préfecture (examen du dossier, enquête publique, décision) se déroulera sur l'année 2021.

A l'issue de la phase d'examen, une enquête publique sera organisée par la préfecture dans l'ensemble des communes situées à 6 km du projet. Un commissaire enquêteur sera alors nommé et des permanences en mairie permettront aux habitants de venir s'informer et donner leur avis sur le projet.

Une fois que le commissaire enquêteur aura remis son avis, l'instruction du dossier entrera dans sa phase de décision.

**PHASE D'EXAMEN**  
**4 mois annoncés<sup>1</sup>**

+ 1 mois si avis  
d'une autorité  
ou  
instance nationale

**PHASE D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE**  
**3 mois annoncés**

**PHASE DE DÉCISION**  
**2 mois annoncés**

\*+1 mois

Le silence de  
l'administration vaut  
rejet de la demande



## Installation d'un nouveau mât de mesure

Le premier mât de mesure de vent d'une hauteur de 50m, installé de mars 2018 à juillet 2019, a permis de confirmer le potentiel éolien du site.

Toutefois, il a aussi révélé une forte disparité des régimes de vent (vitesse et direction) en fonction du lieu et de la hauteur considérés sur le site.

Il est donc nécessaire de mener une seconde campagne de mesure de vent, avec un mât de plus grande hauteur (110m de haut) situé cette fois-ci dans la partie sud de la zone de projet. Cette étude permettra d'affiner le choix de modèle d'éolienne afin d'optimiser la production du parc.

Ce mât a été installé mi-octobre et restera en place une année complète.

*En rouge, les positions des 2 mâts de mesure. Le 1<sup>er</sup> au nord, le 2<sup>nd</sup> au sud. En jaune, le positionnement des éoliennes, en bleu la piste forestière*



## Les accès au parc éolien

L'étude des accès, qui a notamment été réalisé par l'ONF, a permis de figer le tracé final.

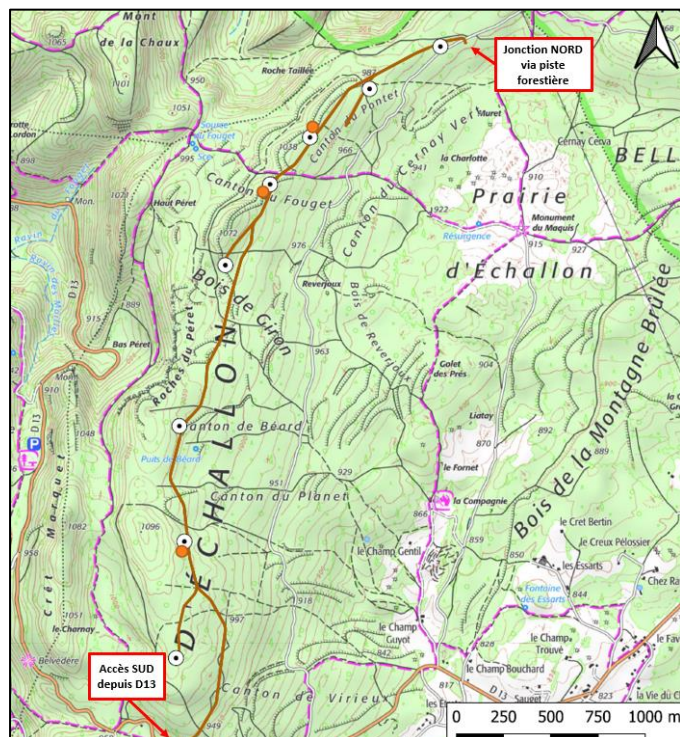
Un accès depuis la route départementale D13 sera donc créé depuis le sud de la zone de projet et rejoindra la piste forestière au nord (au niveau de l'éolienne E01).

Cet accès permettra l'approvisionnement des différents éléments des éoliennes (mâts, pales, etc).

La piste forestière sera donc uniquement utilisée pour le retour des camions à vide, ce qui permettra de la laisser dans son état actuel.

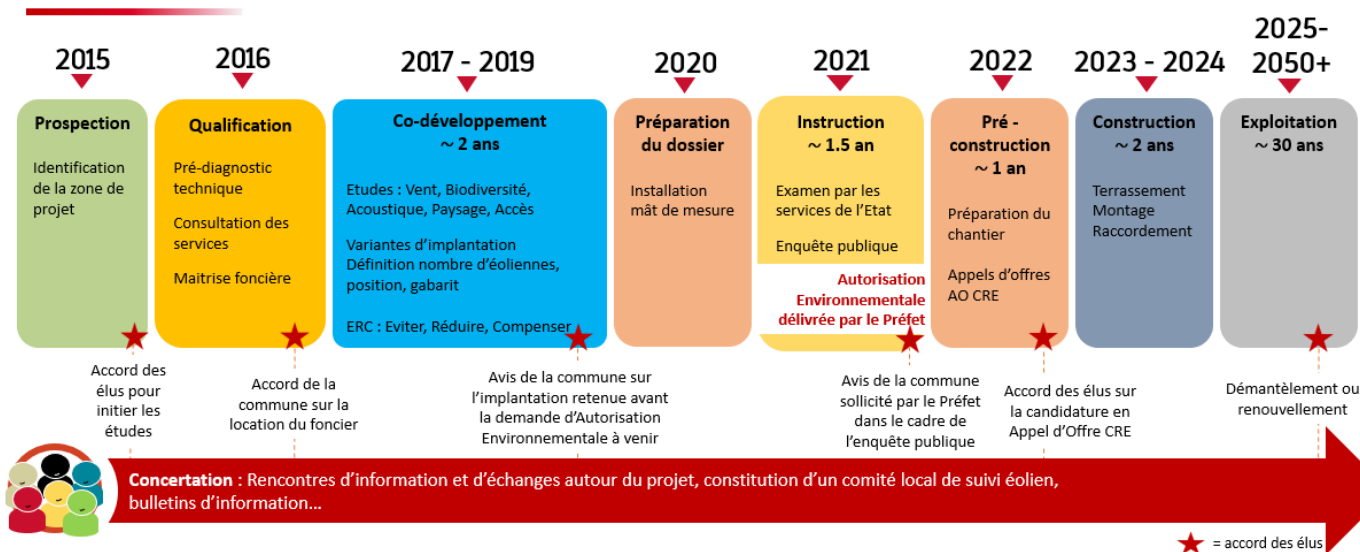
*En orange, le tracé final.*

*Les cercles blancs indiquent le positionnement des éoliennes, les cercles jaunes celui des postes de livraison.*



## Chronologie du projet

### Chronologie



**VOTRE CONTACT**  
 Serge VADOT  
 s.vadot@cnr.tm.fr  
 06 82 54 10 96

